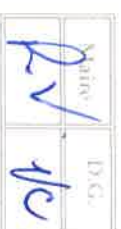




OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén



Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 5 août 2019 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-08-173

Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2019

2019-08-174

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait une personne présente dans la salle. Mme May a demandé si d'autres enseignes de vitesse pourraient être installées sur le chemin Cedarville car les véhicules circulent très rapidement sur ce chemin. Elle a mentionné la machine Lidar qui était installée dans le passé. On lui a répondu qu'on verra à possiblement installer une autre enseigne proche du chemin Arnold et aussi à réemprunter la machine Lidar de la MRC. Mme May a aussi demandé si une enseigne pour le lavage de bateaux pourrait être installée au parc Weir car plusieurs personnes rentrent leurs kayaks dans l'eau au parc sans les faire laver à la station de lavage. Le maire lui a répondu que nous regarderons pour possiblement faire installer une telle enseigne au parc. Mme May a demandé si la municipalité pourrait mettre du calcium dans l'entrée du parc Weir car celle-ci devient très poussiéreuse. Le maire lui a répondu que c'est un sujet pour l'association du parc Weir. Mme May a mentionné des poubelles pour le parc Weir et M. Violette lui a réitéré que c'est un sujet pour l'association du parc Weir et non le conseil municipal.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

| | |
|----------|-----------|
| Maire | D/G. |
| <i>R</i> | <i>16</i> |

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 17 juillet dernier.

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 22 juillet dernier.

8.2 Appel d'offres pour l'asphaltage sur le chemin Stanstead

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie recommande que des travaux d'asphaltage soient faits sur le chemin Stanstead sur une distance d'environ 300 mètres;

2019-08-175 Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité de voirie et autorise les travaux d'asphaltage sur le chemin Stanstead sur une distance d'environ 300 mètres.

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Stanstead, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2019.

ADOPTÉE

8.3 Appel d'offres pour l'asphaltage sur le chemin Marlinton

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie recommande que des travaux d'asphaltage soient faits sur le chemin Marlinton sur une distance d'environ 580 mètres;

2019-08-176 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité de voirie et autorise les travaux d'asphaltage sur le chemin Marlinton sur une distance d'environ 580 mètres.

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Marlinton, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2019.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

| | |
|-------------|-----------|
| Maire | D.G. |
| <i>R.V.</i> | <i>He</i> |

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 17,210,11\$ et les salaires s'élèvent à 29,393,24\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 46,603,35\$.

Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 273,533,99\$;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 5 août dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Dépôt des états financiers pour le deuxième trimestre 2019

La directrice générale dépose les états financiers pour le deuxième trimestre 2019.

9.4 Dépôt de lettre de la MMQ

La secrétaire d'assemblée dépose des lettres datées du 6 juin 2019 et 21 juin 2019 reçues de la MMQ. Copies de ces lettres ont été remises aux membres du conseil qui en prennent acte.

10. ADMINISTRATION

10.1 Contribution à la Fondation Christian Vachon

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Christian Vachon soutient plusieurs enfants afin qu'ils puissent avoir un repas le midi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité d'Ogden désire appuyer la cause de la Fondation Christian Vachon;

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité d'Ogden contribue financièrement à la hauteur de 1\$ par citoyen à la Fondation Christian Vachon, arrondi au montant de 800\$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

| | |
|-------------|-----------|
| Maire | D.G. |
| <i>P.V.</i> | <i>nc</i> |

10.2 Journée de perfectionnement pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une journée de perfectionnement pour la direction générale sur l'impact de l'arrivée de l'Autorité des marchés publics (AMP) dans la gestion des appels d'offres municipaux et sur la jurisprudence récente en gestion municipale : principes à retenir, application au quotidien et dernières modifications législatives, et cette journée se tiendra à Sherbrooke le 20 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de 316.00\$ taxes en sus pour les membres de l'ADMQ;

2019-08-180
Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à cette journée de perfectionnement ADMQ se tenant le 20 novembre 2019 à Sherbrooke au coût de 316.00\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette journée de perfectionnement.

ADOPTÉE

10.3 Atelier d'information pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE les avocats Paradis Lemieux Francis offre un atelier d'information pour les élus et gestionnaires municipaux intitulé « Gestion contractuelle : les bonnes pratiques et le traitement des plaintes », et cet atelier d'information se tiendra à Sherbrooke le 12 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de 25.00\$ par personne, taxes en sus;

2019-08-181
Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à cet atelier d'information se tenant le 12 septembre 2019 à Sherbrooke au coût de 25.00\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cet atelier d'information.

ADOPTÉE

10.4 Achat d'une banque d'heures d'Infotech

2019-08-182
Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire l'achat d'une banque de 26 heures chez Infotech moyennant une dépense de 1,960\$, taxes en sus.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'addenda au contrat de service pour l'achat de la banque d'heures.

ADOPTÉE

10.5 Webinaire pour la conseillère no. 5

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre un webinaire pour les élus intitulé « Le non-respect des règles d'appel d'offres et les effets sur la validité des contrats », et ce webinaire se tiendra le 22 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de 80.00\$, moins le rabais de 25% pour les membres de la FQM;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

| | |
|-------------|-----------|
| Maire | D.G. |
| <i>R.S.</i> | <i>He</i> |

2019-08-183

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la conseillère no. 5, Mme Lise Rousseau, à participer à ce webinaire se tenant le 22 octobre 2019 au coût de 80.00\$, moins le rabais de 25%.

ADOPTÉE

10.6 Colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son colloque de la zone Estrie le 19 septembre 2019 à Magog;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque réunit les directeurs généraux des municipalités de l'Estrie ensemble et leur présente des ateliers, et que le coût est de 90.00\$ pour les membres de l'ADMQ;

2019-08-184

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme. Vickie Comeau, à participer à ce colloque se tenant le 19 septembre 2019.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à ce colloque.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Danse en ligne au Parc Weir

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogdén cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogdén;

CONSIDÉRANT QUE des cours de danse en ligne seront offerts au parc Weir au mois d'août et de septembre 2019 (les quatre (4) mercredis du mois d'août et le premier mercredi du mois de septembre);

CONSIDÉRANT QUE ces cours seront offerts gratuitement aux résidents d'Ogdén et que le prix chargé par l'instructeur est de 100\$ par cours;

2019-08-185

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense totale de 500\$ pour l'instructeur qui donnera cinq (5) cours de danse en ligne au mois d'août et de septembre 2019.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Adoption du plan de sécurité civile révisé

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal d'Ogdén désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

| | |
|-------------|-----------|
| Maire | D.G. |
| <i>P.V.</i> | <i>Mc</i> |

CONSIDÉRANT QUE le plan de sécurité civile d'Ogdén a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que le plan soit mis à jour et révisé périodiquement et que le comité a procédé à la *révision* complète du plan en 2018;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau plan a été produit et transmis aux détenteurs prévus et que de nouveaux fascicules opérationnels ont été produits et distribués aux membres de l'OMSC;

2019-08-186
**Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité**

D'adopter le plan de sécurité civile *révisé* de la municipalité d'Ogdén.

DE distribuer le nouveau plan révisé ou extraits du plan aux destinataires prévus.

QUE copie de la résolution soit acheminée à madame Catherine Otis, conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie.

ADOPTÉE

12.2 Génératrice pour l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogdén requiert une génératrice pour l'hôtel de ville afin de pouvoir utiliser cette dernière en cas de panne d'électricité sur le territoire d'Ogdén;

CONSIDÉRANT QUE le prix de d'une génératrice 22KW est de 12,500\$, taxes en sus, incluant l'excavation et la préparation du sol ainsi que l'installation d'un réservoir à propane et le raccordement en gaz de la génératrice;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogdén a reçu une subvention du ministère de sécurité civile afin de couvrir le coût de cette génératrice;

2019-08-187
**Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire l'achat de la génératrice 22 KW pour l'hôtel de ville de l'électricien Patrick Bouchard au montant de 12,500\$, taxes en sus, incluant l'excavation et la préparation du sol ainsi que l'installation d'un réservoir à propane et le raccordement en gaz de la génératrice.

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité d'Ogdén.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Aucun dossier n'a été mentionné.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Aucune rencontre des maires n'a eu lieu à la MRC pendant le mois de juillet.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

| | |
|-------------|-----------|
| Maire | D.G. |
| <i>D.V.</i> | <i>VC</i> |

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

2019-08-188 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 32 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.